

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 04 FEVRIER 2021

DELIBERATION N°19/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	29 JANVIER 2021	29 JANVIER 2021
40	32	39		
OBJET : Offre numérique dédiée au commerce et à l’attractivité Plan de relance – Petites villes de demain				
RESUME : Lancement et demande de financement d’une étude destinée à la définition du besoin, du choix et de la mise en œuvre d’une solution numérique ; ainsi qu’à la mise en service d’une solution numérique dédiée au commerce et à l’attractivité.				

L’an deux mille vingt et un,
le quatre février,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de Saint-Etienne du grès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : M. GARNIER Gérard

PROCURATIONS :

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De M. ARNOUX Jacques à MME. PELISSIER Aline ;
- De MME. BISCIONE Marion à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. GALLE Michel à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. CARRE Jean-Christophe ;

SECRETARE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Yves FAVERJON

Monsieur le Vice-président expose que les entreprises et, plus particulièrement, les commerces et artisans de proximité de l'ensemble des communes de la CCVBA, depuis le mois de mars 2020 font face à une crise économique et sanitaire inédite et complexe.

Il rappelle que les commerces, l'artisanat et les services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité et à l'attractivité du territoire des Alpilles. Enjeu économique majeur, mais aussi besoin social, le maintien et le développement du commerce sont l'un des objectifs prioritaires du schéma de développement économique de la Communauté de Communes.

Le bureau communautaire souhaite donc amplifier le soutien aux commerces, durement touchés par la crise, préparer les conditions de la relance économique, et participer activement au dispositif « petites villes de demain » dont la ville centre Saint-Rémy de Provence est bénéficiaire.

Monsieur le Vice-président indique que, pour faire face à la crise sanitaire et économique, la Banque des Territoires propose « un plan de relance commerces de proximité – Petites villes de demain ». L'une de ces mesures consiste à financer une ingénierie à 100% afin d'aider la mise en œuvre d'une solution numérique. Une autre mesure permet de bénéficier d'une subvention forfaitaire de 20 000 euros pour la mise en place d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité.

La commission économie souhaite mettre en place un dispositif numérique de relance de l'activité. L'offre de la banque des territoires est donc une opportunité à saisir, en s'engageant dans une mission Ingénierie numérique d'une part, et solution numérique d'autre part.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Délibère :

Article 1 : Approuve la conduite d'une étude destinée à déterminer l'offre numérique appropriée pour le commerce et l'attractivité du territoire, ainsi que la mise en œuvre d'une solution numérique dédiée.

Article 2 : Sollicite l'aide financière de la Banque des Territoires dans le cadre de son plan de relance du commerce de proximité pour les petites villes de demain, et plus précisément d'une part le financement de l'étude par le dispositif Ingénierie numérique pour le commerce, et d'autre part le cofinancement de la solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.